



## Syndic bénévole

-----  
Par andrefamily

Bonjour,

Je suis présidente d'un syndic bénévole. Nous avons voté au moi d'octobre dernier le budget 2015/2016 avec action en justice contre notre lotisseur. Les propriétaires ont été prévenus par convocations en recommandé 15 jours avant la réunion et le vote a eu lieu à plus de la majorité des propriétaires présents conformément aux statuts de l'ASL. Les propriétaires avaient 3 mois pour payer, estimant que les charges demandées cette année était plus élevé du fait de l'avocat que les années précédentes. Un seul propriétaire refuse de payer au terme de ces 3 mois. Quels moyens peut-on utiliser pour le contraindre à payer ? Merci